

Soutien aux gaz renouvelés

François Monin (Le Centre)

La première installation de production de biogaz agricole en Suisse romande qui injecte le biométhane dans le réseau de gaz vient d'être mise en service à Courtemelon. Elle couvre d'ores et déjà à elle seule un peu plus de 10% de la consommation de gaz du canton du Jura. D'autres projets de ce type sont à l'étude. De même, un projet pilote d'hydrogène vert produit à partir de bois fera du Jura un canton pionnier dans la production d'agents énergétiques gazeux renouvelables. Depuis 2022, la Conception cantonale de l'énergie du Jura vise, elle, à rendre le Jura autonome sur le plan énergétique, avec un objectif d'une autonomie de 67% pour la chaleur à l'horizon 2035. La synthèse de ce document indique que la production d'énergie dans le canton du Jura n'évolue pas de manière satisfaisante. Pour atteindre ses objectifs, notre canton a besoin d'exploiter toutes les sources d'énergies renouvelables dont il dispose. Le canton du Jura bénéficie d'un réseau de gaz qui alimente cinq communes. Lorsque ce réseau passe à proximité des installations de production de gaz renouvelable, il fait du sens sur le plan énergétique de valoriser ce gaz sous forme de biométhane. La valeur énergétique finale lors de l'injection peut d'ailleurs être plus élevée qu'en production d'électricité, lorsque toute la chaleur produite n'est pas valorisée. Les gaz renouvelables peuvent jouer un rôle dans la décarbonation des processus industriels et du chauffage des bâtiments, lorsque d'autres solutions renouvelables sont difficiles ou impossibles à mettre en œuvre. Le gaz renouvelable sert aussi d'énergie d'appoint pour les chauffages à distance ou comme combustible pour des couplages chaleur-force, offrant ainsi une sécurité supplémentaire pour l'approvisionnement hivernal en électricité.

Aujourd'hui, le biométhane n'est cependant pas considéré comme une énergie renouvelable dans le domaine du chauffage des bâtiments. Il n'est, à titre d'exemple, pas pris en compte dans la part d'énergie renouvelable exigée lors du remplacement d'une installation de chauffage. Plusieurs cantons suisses prévoient, ou ont pris en compte dans leurs lois, des solutions à partir de gaz renouvelable pour le remplacement de leurs installations de chauffages dits fossiles : BE, FR, GL, GR, LU, SH, SG, SZ, TG, ZH, AG, TI, VS, SO, ZG. Il est temps que le Jura leur emboîte le pas et reconnaisse les gaz renouvelables comme des énergies renouvelables afin de donner un signal fort en faveur de la production locale de biogaz et d'autres gaz de synthèse. La production durable a des coûts plus élevés que l'extraction de gaz fossiles. Le statut d'énergie renouvelable pour le chauffage des bâtiments crée une demande sur le marché qui permet aux producteurs de gaz renouvelables de vendre les certificats à un prix suffisant pour couvrir le différentiel de coûts, valorisation indispensable à la viabilité économique des projets actuels et futurs.

Ces constatations nous amènent à demander des modifications de la loi sur l'énergie pour les gaz renouvelables. Les énergies renouvelables, au sens de la loi, doivent comprendre à l'avenir les gaz issus de la biomasse, à l'exemple du biométhane ou de l'hydrogène vert produit à partir de bois, et les gaz synthétiques obtenus à partir d'énergie renouvelable, à l'exemple l'hydrogène vert issu de l'électrolyse. L'utilisation de certificats pour ces gaz renouvelables doit finalement être autorisée.

Par cette motion, le Gouvernement est invité à modifier la loi et l'ordonnance sur l'énergie afin que les gaz renouvelables soient pris en compte comme des énergies renouvelables, également dans le domaine du chauffage des bâtiments.

François Monin (Le Centre)

Co-signataires

- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Jacques-André Aubry (Le Centre)
- Boris Beuret (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)
- Amélie Brahier (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Gauthier Corbat (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- Marcel Meyer (Le Centre)
- Bernard Studer (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Jean-François Pape (Le Centre)
- Lionel Maitre (Le Centre)
- Samuel Rohrbach (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Stéphane Theurillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
- Gérard Bonvallat (Le Centre)
- Stéphane Rüegg (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 27 mars 2024